

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi, 9 septembre 2025**. Le conseil entendra les personnes ayant des questionnements avant ladite séance à compter de 18 h, à la mairie située au 5000 route Marie-Victorin, à Contrecœur, Québec, J0L 1C0.

DM-2025-076 – 999, montée de la Pomme-d'Or, Contrecœur, Québec, J0L 1C0, lot 5 024 943 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – Groupe Robert, zone I2-15

La demande vise à déroger au règlement de zonage 858-1-2009 de la Ville comme suit :

- **Article 557** : La demande propose une entrée charretière donnant sur la rue Industrielle dont la largeur est de 15,24 mètres au lieu de 10 mètres.

Le présent avis est donné en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Contrecœur, ce 27 août 2025.



Éléa Claveau, notaire, OMA
Directrice des Services juridiques et greffe



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**DM-2025-076
CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville de Contrecœur en date du 27 août 2025 et en l'affichant à la mairie, conformément aux dispositions du règlement 1112-2018 concernant les modes de publications des avis publics de la Ville de Contrecœur.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat à Contrecœur, ce 27 août 2025.

La directrice des Services juridiques et greffe,



Éléa Claveau, notaire, OMA

